



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

N° Spécial

08 Janvier 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEA du 08 Janvier 2021

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT | Page |
|-----------------------|-------------|--|-------------|
| DRIEA N° 2021-0022 | 07.01.2021 | Arrêté préfectoral portant modifications des conditions de circulation sur la RD920 à Antony, Bagneux, Montrouge et Sceaux pour des travaux de curage, fauchages manuel et mécanique des accotements et des fils d'eau ainsi que les travaux d'entretien et d'interventions d'urgence. | 3 |

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

Arrêté préfectoral DRIEA n°2021-0022

Portant modifications des conditions de circulation sur la RD920 à Antony, Bagneux, Montrouge et Sceaux pour des travaux de curage, fauchages manuel et mécanique des accotements et des fils d'eau ainsi que les travaux d'entretien et d'interventions d'urgence.

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1, L.2521-2, et L.2215-1 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le code de la route, notamment son article L. 411-5, L.110-03, R.411-8-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.115-1 et R.152-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur. Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 et ses annexes

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de madame Emmanuelle Gay en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté PCI n°2020-92 du 24 août 2020, du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la décision DRIEA-IdF n°2020-0906 du 04 novembre 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 5 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2020 et le mois de janvier 2021 ;

Vu la demande formulée le 7 décembre 2020 par l'EPI78-92 / unité entretien exploitation Sud ;

Vu l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 11 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie d'Antony du 11 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie de Bagneux du 10 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie de Montrouge du 11 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la mairie de Sceaux du 10 décembre 2020 ;

Considérant que la RD920 à Antony, Bagneux, Montrouge et Sceaux, est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que des travaux de curage, fauchages mécanique et manuel des accotements et fils d'eau ainsi que les travaux d'entretien et d'interventions d'urgence nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé des travaux ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1

A compter de la pose de la signalisation et de l'affichage du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2021, sur l'avenue Raymond Aron, le carrefour de la Croix de Berny, l'avenue Aristide Briand et l'avenue de la Division Leclerc (RD920) à Antony, l'avenue Aristide Briand (RD920) à Bagneux, l'avenue Aristide Briand (RD920) à Montrouge et l'avenue du Général Leclerc (RD920) à Sceaux, se déroulent des interventions relatives aux travaux de curage, fauchages manuel et mécanique des accotements et des fils d'eau ainsi que les travaux d'entretien et d'interventions.

L'emprise des travaux sur chaussée est autorisée de 9h30 à 16h30 et de 21h00 à 6h00 pour les travaux de nettoyage et de balayage (2 fois 3 nuits au cours de l'année).

Les interventions (non urgentes) feront l'objet d'une information préalable de la ville au moins huit jours avant l'intervention.

Article 2

La chaussée est réduite au droit et à l'avancement des travaux. La circulation est maintenue sur 1 voie au minimum dans chaque sens et en toutes circonstances.

Les accès piétons sont maintenus comme suit :

- Le cheminement d'une largeur minimale de 1,40 mètre et la protection des piétons sont assurés en toutes circonstances.

Article 3

La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.

Article 4

La signalisation temporaire et les travaux sont réalisés par les entreprises :

- WATELET TP ,7, route principale du Port 92638 Gennevilliers
Téléphone : 01.40.85.00.37 – Télécopie : 01.40.85.84.49
Conducteur de travaux : Sébastien Théret - tél :06.11.17.22.29
Courriel : sebastien.theret@watelet-tp.fr
- VALENTIN TP, chemin de Villeneuve BP n°96 94143 Alfortville cedex
Téléphone : 01.41.79.01.01, Télécopie : 01.41.79.01.19
Conducteur de travaux : Maxime Topalovic – tél :06.26.28.67.62
Courriel : maxime.topalovic@valentintp.fr
- SIGNATURE, rue Louis Lormand 78320 La Verrière
Téléphone : 01.30.66.57.30, Télécopie : 01.41.79.01.19
Conducteur de travaux : Thierry Savouré – tél : 06.11.78.09.39
Courriel : thierry.savoure@signature.eu
- TERIDEAL, 1, rue Colbert 91320 Wissous
Téléphone : 01.69.81.40.95
Conducteur de travaux : M. Gameiro – tél :06.03.26.45.02
Courriel : fgameiro@terideal.fr
- EPI78-92/STU92/Unité Entretien Exploitation Sud – 6, avenue de la Paix 92170 Vanves
Téléphone : 01.41.13.50.43
Courriel : voiriesud@epi78-92.fr

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le chantier s'effectuera sous le contrôle de :

- Sébastien Théret - tél :06.11.17.22.29
WATELET TP ,7, route principale du Port 92638 Gennevilliers
Courriel : sebastien.theret@watelet-tp.fr

- Maxime Topalovic – tél :06.26.28.67.62
VALENTIN TP, chemin de Villeneuve BP n°96 94143 Alfortville cedex
Courriel : maxime.topalovic@valentintp.fr
- Thierry Savouré – 06.11.78.09.39
SIGNATURE, rue Louis Lormand 78320 La Verrière
Courriel : thierry.savoure@signature.eu
- M. Gameiro – tél :06.03.26.45.02
TERIDEAL, 1, rue Colbert 91320 Wissous
Courriel : fgameiro@terideal.fr
- EPI78-92/STU92/Unité Entretien Exploitation Sud – 6, avenue de la Paix 92170 Vanves
Téléphone : 01.41.13.50.43 - [Courriel: voiriesud@epi78-92.fr](mailto:voiriesud@epi78-92.fr)

Article 5

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine, adressé à la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif des Hauts-de-Seine.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
Le maire d'Antony ;
La maire de Bagneux ;
Le maire de Montrouge ;
Le maire de Sceaux ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Paris, le 07 janvier 2021

Pour le préfet et par subdélégation,
La cheffe du bureau circulation routière

Christèle COIFFARD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>